



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : FIXATION DES PARTICIPATIONS
FAMILIALES AUX FRAIS DES SEJOURS
D'HIVER A HABERE-POCHE 2021

DÉCISION N° DM-20-226
EN DATE DU 02 OCTOBRE 2020

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame Le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-493 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Régis TOURNE, 9^{ème} maire-adjoint ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer la participation des familles pour les séjours d'hiver 2021 organisés par la ville de Vincennes dans le centre de vacances d'Habère-Poche ;

D É C I D E

DE FIXER la participation des familles pour les séjours d'hiver du 13 au 20 février 2021 et du 21 au 28 février 2021 à Habère-Poche (séjours de 8 jours pour les 6-12 ans) ainsi :

TRANCHE	A	B	C	D	E	F	G	H	I	NV
Montant total pour le séjour	339 €	377 €	414 €	458 €	485 €	513 €	576 €	641 €	717 €	865 €

DE FIXER la participation des familles pour les séjours d'hiver du 21 au 28 février 2021 à Habère-Poche (séjour de 8 jours pour les 13-17 ans) ainsi :

TRANCHE	A	B	C	D	E	F	G	H	I	NV
Montant total pour le séjour	405 €	442 €	480 €	523 €	562 €	609 €	691 €	769 €	862 €	1021 €

D'INSCRIRE la recette au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du
sport,

Signé

Régis TOURNE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20201002-lmc1H7789H1-AR
Date de réception en Préfecture : 02/10/2020
Date de Publication : 02/10/2020